



Route de la
Durance
04100
MANOSQUE

N° 8
1^{er} trimestre 2004

La lettre du CERPAM

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat:

SOMMAIRE

- National : Participation à un Groupe National chargé de l'élaboration d'un Plan de gestion du loup sur 5 ans
- Interrégional : Réunion du Conseil d'Unité de l'Unité Commune de programme « Pastoralisme Méditerranéen »
- Interrégional : Guide à la création et à la gestion des Groupements Pastoraux (en coopération avec les Alpes du Nord)
- Alpes de Haute Provence : Elaboration du volet pastoral du plan de gestion du domaine de Vals-Félines (PNRV)
- Alpes de Haute Provence : Diagnostics « vulnérabilité à la prédation » dans le Haut Verdon
- Hautes Alpes : Le Contrat d'Agriculture Durable (CAD), remplaçant du CTE, est arrivé
- Alpes Maritimes : Brûlages dirigés
- Bouches du Rhône, Var, Vaucluse : Pour mieux prévenir les grands incendies : des guides de gestion en maquis et garrigues
- Vaucluse, Bouches du Rhône et Alpes de Haute-Provence : Suivi de comportement de troupeaux ovins en garrigue
- Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

National : Participation à un Groupe National chargé de l'élaboration d'un Plan de gestion du loup sur 5 ans

Le MEDD (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) a souhaité associer l'ensemble des partenaires concernés à la définition d'un plan de gestion des loups sur le territoire national pour les 5 ans à venir. Ce groupe rassemble les services centraux et déconcentrés des deux Ministères (MEDD et Ministère de l'Agriculture), la Préfecture des Alpes Maritimes, l'ONCFS, ainsi que des représentants des parlementaires membres de la Commission d'Enquête, des organisations professionnelles agricoles, des associations de protection de la nature, des parcs naturels nationaux et régionaux et des élus de montagne. L'échéance annoncée est le printemps 2004. Les leçons tirées de 10 ans de présence de loups doivent être mises à profit, en terme aussi bien d'expérience acquise que de problèmes non résolus. Après accord de son Conseil d'Administration, le CERPAM a accepté de participer à ce groupe de travail afin de mettre à disposition son expertise technique sur les systèmes d'élevage pastoraux soumis à la contrainte de présence de loups.

Pour plus de renseignements : cerpam.manosque@wanadoo.fr

Interrégional : Réunion du Conseil d'Unité de l'Unité Commune de programme « Pastoralisme Méditerranéen »

Le Conseil d'Unité de l'UCP rassemble les Responsables Professionnels mandatés par le SIME, le CERPAM et l'Institut de l'Elevage, avec les responsables des différents thèmes de travail conduits en commun par les trois organismes. Il s'est réuni le 5 décembre 2003 à Nîmes pour faire le point des travaux en cours et fixer le programme de l'année 2004, en précisant la contribution apportée par chacun des trois partenaires. Dans la continuité des actions entamées en 2003, le programme 2004 comportera trois domaines principaux d'investissement:

- la méthodologie et les référentiels techniques destinés à la gestion des territoires embroussaillés par le pâturage et les interventions complémentaires associées (débroussaillage mécanique, brûlage dirigé) ;
- les facteurs de la vulnérabilité à la prédation des unités pastorales et des systèmes d'élevage en zone d'alpage et de pâturage d'intersaison et d'hiver, et l'impact de la prédation sur le fonctionnement des exploitations et sur la gestion des territoires ;
- la valorisation sylvopastorale des boisements de pin sylvestre, associant pratiques de pâturage et exploitation de la ressource forestière.

En complément, un premier travail préparatoire sera effectué sur deux autres thèmes :

- le pilotage des systèmes d'alimentation à base de ressources pastorales et fourragères, liés à l'application des cahiers des charges des AOC Banon et Pélardon par les exploitations caprines à production fromagère ou laitière ;
- les trajectoires d'évolution et de renouvellement des systèmes d'exploitations pastorales en zone méditerranéenne, en relation avec les dynamiques de filières et de territoires.

L'ensemble de ce programme 2004 mobilisera l'équivalent de 3 ingénieurs temps plein, dont 1,25 pour le CERPAM.

Pour plus de renseignements : cerpam.manosque@wanadoo.fr

Interrégional : Guide à la création et à la gestion des Groupements Pastoraux (en coopération avec les Alpes du Nord)

Les Groupements Pastoraux constituent un mode de structuration essentiel à l'organisation du domaine pastoral. Leur nombre, en progression continue, atteint 200 pour le massif des Alpes du Sud, et 250 pour celui des Alpes du Nord.

Les données actuelles à prendre en compte pour leur création et, plus encore, pour leur fonctionnement et leur gestion, ont beaucoup évolué depuis les textes fondateurs des Lois Montagne de 1972 et 1985, dans les domaines administratif, comptable, fiscal, social, relatif à l'emploi, etc.

Avec le concours financier de l'Etat et du Conseil Régional, et en coopération avec les services pastoraux des Alpes du Nord, le CERPAM a entrepris d'examiner une à une les règles appelées à régir la création et la gestion des Groupements Pastoraux, puis de clarifier les questions soulevées et de mettre au point les réponses appropriées en faisant appel à des compétences externes spécialisées (foncier, juridique, comptable, fiscal,..).

Ces travaux s'étaleront sur au moins une année. Ils déboucheront par la suite sur deux modes de valorisation:

- un guide pratique à destination de l'information et de la formation des responsables des Groupements Pastoraux

- un dossier argumenté explicitant les questions de nature diverse devant faire l'objet de précisions ou de recadrages avec les services des Ministères.

-
Pour plus de renseignements : cerpam.manosque@wanadoo.fr

Alpes de Haute Provence : Elaboration du volet pastoral du plan de gestion du domaine de Vals-Félines (PNRV)

Le Parc Naturel Régional du Verdon a implanté son siège sur le domaine de Vals – Félines, à Moustiers, en bordure du lac de Ste-Croix. Les terrains (130 ha), ont été achetés par le Conservatoire du Littoral qui a confié l'étude d'un plan de gestion à la Société du Canal de Provence, le CERPAM ayant été chargé du volet pastoral. L'étude a été remise à son commanditaire en décembre 2003.

Le CERPAM a réalisé un diagnostic pastoral des secteurs utilisés par le pâturage, ou potentiellement utilisables, ainsi qu'une enquête auprès des éleveurs utilisateurs ou susceptibles d'être intéressés. Actuellement, le site de Félines est utilisé comme quartier d'hiver par le troupeau regroupé de deux éleveurs ovins voisins. L'étude a porté sur la consolidation de cette pratique pastorale et la remise en état de certains secteurs très embroussaillés et actuellement peu accessibles aux animaux. En complément, une première expertise a également été menée sur la faisabilité de l'installation d'un éleveur caprin conjointement à la poursuite du pâturage ovin, la commune se situant dans le périmètre de la nouvelle AOC Banon. Dans cette perspective, le choix de la race commune provençale permettrait de conforter une race caprine locale à faible effectif.

Pour plus de renseignements : cerpam@free.fr

Alpes de Haute Provence : Diagnostics « vulnérabilité à la prédation » dans le Haut Verdon

Devant l'ampleur de la prédation par des loups dans le Haut-Verdon en 2002 et 2003, le CERPAM a réalisé, en partenariat avec la DDAF et l'ONCFS, sept diagnostics pastoraux en 2003. Ce travail s'inscrit en complément de l'action « d'urgence » menée par la technicienne LIFE-loup 04, Anne Dumé. L'objectif est tout à la fois méthodologique (diagnostic pastoral en contexte de prédation, impact sur les systèmes d'élevage) et opérationnel (identifier les équipements pastoraux et les modifications de pratiques nécessaires).

Une fois encore, on a pu constater la difficulté de traiter l'arrivée du loup sur un territoire nouveau, les pratiques pastorales habituelles devenant soudain inapplicables : la grande majorité des attaques s'est produite la nuit sur des couchades libres. Modifier les pratiques s'avère plus ou moins applicable selon les alpages, selon des critères de vulnérabilité liés au milieu (relief, boisement), au système (estivage des agneaux ou pas) et aux pratiques (mode de gardiennage). Des quartiers à risque ont ainsi dû être abandonnés. Certains pourront être utilisés à nouveau après construction de cabanes qui ne se justifiaient pas jusque-là. La charge de travail s'est fortement accrue pour les bergers, avec heureusement le renfort d'aide bergers. Une réflexion a été menée autour de la sécurité des enclos (parcs grillagés ou électrifiés, filets) avec la participation de Daniel Zyngier (programme PASSAGES). Comme dans le Queyras, le risque « loup » a incité certains éleveurs à renoncer à monter leurs agneaux en alpages pour les finir en bergerie aux aliments concentrés, en sécurité.

Une première liste d'équipements prioritaires a été établie, cabanes, enclos, points d'eau, barrières de sécurité, débroussaillage de secteurs à risque. Mais la prise en charge à 80 % des aménagements soulève des problèmes, de nombreux éleveurs refusant d'assumer 20 % du coût lorsque l'équipement est strictement lié aux problèmes posés par les loups.

Pour plus de renseignements : cerpam04@free.fr

Hautes Alpes : Le Contrat d'Agriculture Durable (CAD), remplaçant du CTE, est arrivé

La circulaire sur le CAD d'octobre 2003 a été complétée par quelques réunions de cadrage général sur les Hautes Alpes, qui ont permis de définir :

4 contrats-types territoriaux (1 par Pays).

Chaque territoire doit définir les deux enjeux environnementaux essentiels. La diversité biologique est le premier enjeu pour les 4 territoires, en deuxième place le paysage est retenu par deux pays les deux autres ayant choisi la gestion de l'eau. Pour chaque enjeu trois actions prioritaires sont proposées dans chacune des filières présentes sur le territoire ainsi que quelques actions complémentaires, ce qui représente 6 à 8 actions possibles par filière.

1 contrat-type départemental

Au niveau du département, il reprend la conversion à l'agriculture biologique, la préservation des races menacées ainsi que des enjeux environnementaux très localisés qui ne s'inscrivent pas dans les enjeux sélectionnés par territoire.

Le contrat d'un éleveur peut comprendre des actions liées à son territoire et des actions prévues dans le CAD départemental. Dans ce dispositif l'alpage est considéré comme une filière un peu particulière puisque seuls les Groupements Pastoraux peuvent y accéder. Comme le CTE auparavant, le CAD possède deux volets : un volet environnemental et un volet investissement, le volet investissement n'est pas obligatoire et il ne peut dépasser les 2/3 du montant du CAD.

Pour plus de renseignements : cerpam05@free.fr

Alpes Maritimes : Brûlages dirigés

Chaque année dans les Alpes-Maritimes, 3000 hectares sont traités par brûlage dirigé, la majeure partie concernant des territoires pastoraux. Ils sont réalisés par les forestiers sapeurs encadrés par l'ONF -DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) et financés par le Conseil Général 06. Depuis 1999, le CERPAM est associé à la démarche par convention avec le Conseil Général, en partenariat avec les acteurs des opérations de brûlages dirigés.

Le CERPAM intervient essentiellement dans la vallée de la Roya qui sert de référence. Pour les nouvelles demandes, un état des lieux initial de végétation avant brûlage est réalisé ainsi qu'une analyse des motivations de l'éleveur afin de déterminer l'utilité pastorale du brûlage et de donner les précautions à prendre le cas échéant. Après le retour au pâturage sur le site, une évaluation des repousses et de l'état de la végétation est réalisée, ainsi que l'enregistrement des pratiques pastorales afin de déterminer l'impact du troupeau après brûlage. Les sites concernés englobent une forte diversité de milieux, en allant des parcours d'intersaison et d'hivernage, où prédominent les landes à genêts et à buis, à certains milieux d'alpage. Le CERPAM travaille avec les éleveurs sur la nécessité d'un entretien pastoral

adapté après brûlage, afin d'optimiser le résultat et maintenir l'ouverture du milieu le plus longtemps possible. Depuis cinq ans, ce sont une vingtaine de sites dans la vallée de la Roya qui ont été ainsi expertisés, ainsi qu'une dizaine sur le reste du département dans des cas où des enjeux particuliers ont été identifiés (zone Natura 2000, repasse du feu dans un délai très court, surface demandée importante, etc.). Ce partenariat est reconduit en 2004.

Pour plus de renseignements : cerpam06@free.fr

Bouches du Rhône, Var, Vaucluse : Pour mieux prévenir les grands incendies : des guides de gestion en maquis et garrigues

De nombreuses coupures de combustible ont été implantées sur des zones où la strate arbustive est dominée soit par le chêne kermès, soit par les différents cistes. Sur une vingtaine d'aménagements répartis sur la façade méditerranéenne, le Réseau Coupures de Combustible a réalisé des suivis approfondis pendant plus de dix ans, afin de comparer différents itinéraires techniques de gestion de ces garrigues et maquis.

Le SIME en Languedoc-Roussillon (30-34-66), le CERPAM en Provence Côte d'Azur (13-83-84), les services pastoraux de Corse, l'INRA (SAD et URFM) ainsi que l'ONF (13-84), se sont associés pour analyser les résultats et en présenter une synthèse par espèce ou groupe d'espèces d'arbustes. Ce travail vient d'aboutir à la publication de deux documents de référence selon un plan commun :

Gestion des cistaies sur Coupures de combustible (octobre 2003, publication n° 7 du Réseau Coupures de combustibles)

Gestion des Coupures de combustible implantées sur garrigue à chêne kermès (janvier 2004, publication n° 8 du Réseau Coupures de combustibles)

Un premier chapitre présente les caractéristiques de ces espèces et des peuplements où elles dominent.

Un deuxième chapitre aborde les techniques et combinaisons de techniques couramment utilisées pour maîtriser le combustible sur ces coupures, avec leurs avantages et inconvénients respectifs.

Un troisième chapitre propose une présentation des systèmes pastoraux utilisateurs de ces milieux : quelles sont leurs logiques propres et comment peuvent-ils répondre à la demande d'entretien du milieu ?

Un quatrième et dernier chapitre présente enfin des éléments d'aide à la décision pour l'entretien de chacune de ces formations arbustives sur coupures de combustible.

L'actualité des grands incendies ayant hélas dominé à nouveau l'été 2003, l'ambition des auteurs est de fournir un guide technique facilitant la prise de décision concernant l'aménagement de ces espaces. Ces ouvrages sont disponibles aux éditions de La Cardère :
Éditions de la Cardère 8 impasse du Tilleul, 84310 Morières - Tél-Fax : 04 90 33 35 07 SITE WEB : <http://www.edition-cardere.fr>

Pour plus de renseignements : r.dureau@bouches-du-rhone.chambagri.fr
cerpam83@free.fr
cerpam84@free.fr

Vaucluse, Bouches du Rhône et Alpes de Haute-Provence : Suivi de comportement de troupeaux ovins en garrigue

Dans le cadre du programme de référence « Gestion des Territoires Embroussaillés », un suivi du comportement animal a été effectué sur 3 sites utilisés par des troupeaux ovins en

garrigue, avec la collaboration scientifique d'Elisabeth Lécivain de l'INRA-SAD d'Avignon. L'objectif était d'observer le comportement spatial des animaux dans un espace à circulation difficile et de suivre les stratégies de conduite des animaux de la part des éleveurs.

Dans un cas d'une utilisation en parc clôturé (Montjustin), des débroussailllements très localisés ont été réalisés afin d'ouvrir des barrières de végétation et de réorienter l'exploration de l'espace par les animaux. En trois ans, on a pu repérer une utilisation plus régulière de l'ensemble du parc par les animaux et une consommation soutenue des ligneux dominants (surtout *Spartium junceum*), permettant à l'éleveur de satisfaire son objectif d'alimentation de brebis gestantes en hiver.

Dans deux cas d'utilisation en gardiennage par l'éleveur (Grambois et Lançon), les vitesses de déplacement des animaux ont été très variables en fonction du relief et de la ressource et les circuits quotidiens se sont organisés de façon à permettre l'alimentation des animaux sur des secteurs très localisés par rapport à l'ensemble de l'espace exploré. Ces « secteurs ressource » ne sont pas forcément des espaces bien dégagés et enherbés, mais peuvent être au contraire des espaces à circulation difficile si le *relief* et le *moment dans la journée* incitent les animaux à avoir un comportement de pâturage.

Ces suivis seront renouvelés et intensifiés en 2004, avec comme objectif de contribuer à proposer des modes de conduite pastoraux qui permettent de limiter les débroussailllements et donc les coûts d'investissement sur ce type d'espace.

Pour plus de renseignements : cerpam@free.fr

Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Si vous avez des problèmes de réception de **la lettre du CERPAM**, vous pouvez récupérer [un exemplaire au format PDF](#) sur notre site. Vous pourrez le consulter après avoir téléchargé le logiciel **Acrobat Reader**. (à l'adresse : <http://www.adobe.fr/products/acrobat/readstep.html>)

Si vous savez d'autres personnes intéressées par notre lettre trimestrielle merci de nous communiquer leur adresse électronique avec leurs coordonnées (nom prénom). A l'inverse, si vous ne souhaitez plus recevoir ce courrier, merci de nous contacter :

cerpamweb@wanadoo.fr